

FICHE DE POSTE APPRENTISSAGE 2026/2027

14 avril 2026

L'établissement public du SCoT de la Grande région de Grenoble recrute

un(e) apprenti(e) en contrat d'apprentissage

en Aménagement, Planification territoriale, niveau Master 2, pour une période de 12 mois.

Présentation de l'établissement et avancement de la révision

L'établissement public du SCoT de la Grande Région de Grenoble (Greg) a pour mission l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale. Il couvre les territoires de 7 intercommunalités du Sud-Isère qui en sont les membres adhérents, soit 261 communes et une population de 780 000 habitants : Grenoble-Alpes Métropole, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, les Communautés de Communes de Bièvre Est, de Bièvre Isère, du Grésivaudan, de Saint-Marcellin Vercors Isère et du Trièves.

Le SCoT a été approuvé en décembre 2012, constituant l'un des premiers documents labellisés « Grenelle de l'environnement ». En définissant de grandes orientations pour le territoire à l'horizon 2030, il sert de référentiel aux plans et documents d'aménagement locaux. Le bilan opéré en 2024, après 12 ans de mise en œuvre, a toutefois exposé un certain nombre de décalages entre les orientations et objectifs du SCoT, les modalités de fonctionnement du territoire et les attentes nouvelles vis-à-vis du document.

Suite à ce bilan, les élus délégués de l'EP SCoT ont décidé de prescrire la révision du document en novembre 2024 afin d'offrir à la Greg un SCoT adapté aux nouveaux défis et besoins, avec 2050 pour horizon : zéro artificialisation nette, zéro émission nette, adaptation au changement climatique, urbanisme favorable à la santé, réponse aux besoins des populations en logement et inscription de l'activité économique dans un contexte de sobriété foncière, etc. Il s'agit d'une démarche qui s'étendra sur plusieurs années (objectif d'approbation en 2029).

En février 2026, les élus ont débattu d'une première version du Projet d'aménagement stratégique, PAS, reposant notamment sur l'affirmation d'un manifeste politique. Le SCoT doit être un accompagnateur de changement, qui conforte l'habitabilité de tous les territoires et s'assure de la soutenabilité sociale des changements qui s'opèrent. Faire de la santé humaine et des écosystèmes le moteur des dynamiques territoriales est affiché comme une priorité, de nouvelles formes de solidarités et de coopérations territoriales étant une condition de réussite.

Les 3 axes stratégiques, déclinés en 14 orientations, constituent un premier cap commun à l'échelle de la grande région de Grenoble. Des trajectoires différenciées pouvant être définies par intercommunalités pour tenir compte de leurs spécificités. A chaque EPCI de définir à travers le document d'orientation et d'objectifs, DOO, son chemin et ses étapes pour atteindre les objectifs définis en commun.

L'arrivée des nouvelles instances de l'EP SCoT, à la suite des élections municipales de mars 2026, doit ainsi permettre de confirmer, d'adapter et de finaliser le contenu du PAS et élaborer le DOO du SCoT révisé.

Au sein d'une équipe de 6 salariés, l'apprenti(e) s'investira dans un contexte institutionnel et technique riche et varié, en proximité du débat politique des élus : intercommunalités aux larges compétences et présence de nombreux acteurs impliqués dans les réflexions territoriales (Etat, Région, Département de l'Isère, SMMAG, EPFL du Dauphiné, Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Vercors, chambres consulaires, etc.). L'EP SCoT mène ses missions avec l'implication forte de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise.

Présentation de la mission

En lien avec les services concernés des EPCI et l'Agence d'urbanisme, l'activité de l'établissement sera structurée, durant l'année d'apprentissage, par les travaux de la révision du SCoT. Sous la responsabilité du directeur et en articulation avec l'équipe, l'apprenti(e) participera de manière transversale à ce projet. Selon la confirmation des priorités fixées par les élus à l'été 2026, il/elle aura notamment pour missions :

- de s'impliquer dans le suivi et l'animation des instances techniques pour l'élaboration du DOO ;
- de procéder à une analyse des dispositions existantes dans d'autres SCoT et susceptibles d'inspirer le traitement de certains enjeux thématiques dans le futur DOO ;
- de contribuer à la définition et à la mise en œuvre de l'animation des volets participation et concertation, en lien avec le déploiement progressif de la stratégie de communication qui sera mise en place ;
- d'effectuer un parangonnage et des propositions quant à la définition d'un Programme d'action, nouvelle pièce optionnelle des SCoT
- de participer à la vie de l'établissement (réunions d'équipe et instances).

Durée et dates du contrat : 12 mois, sur la période de septembre 2026 à septembre 2027

Profil et compétences : Etudiant(e) en Master 2 urbanisme, aménagement, géographie, sciences politiques

Connaissance des enjeux de l'aménagement, avec une sensibilité aux enjeux des transitions environnementale, sociétale, énergétique et économique

Connaissance du fonctionnement des collectivités, de la planification et notamment des SCoT

Capacités d'analyse territoriale et de données

Qualités rédactionnelles et de synthèse

Capacité à travailler en équipe, curiosité et créativité, esprit d'initiative, rigueur

Conditions d'accueil :

Présence au sein de l'équipe dont les locaux sont situés 44 av. Marcelin Berthelot, 38 100 Grenoble

Indemnités : selon cadre légal, tickets restaurant, forfait mobilités

Contact et candidature :

Lettre et CV à l'attention de Benoît Parent, directeur : epscoot@scot-region-grenoble.org

Date limite des candidatures : 13 mai 2026 / Jury envisagé fin mai